

*

Le règlement

- Les concurrents, préalablement inscrits dans chacune des trois catégories : entrée, plat ou dessert, apportent leur plat et/ou les ingrédients nécessaires pour préparer 50 assiettes-échantillons ou une dizaine de plats et les servir en salle aux jurés-convives. Ils amènent aussi le matériel nécessaire (couteaux, casseroles, etc.)
- Les ingrédients utilisés par les concurrents devront, dans la mesure du possible, être de saison, produits localement, plutôt « bio » qu'industriels. Nous demandons aux jurés-convives de disqualifier un concurrent qui emploierait des produits de luxe dans l'espoir de s'amadouer les convives.
- La cuisine de collectivité du centre d'hébergement sera mise à la disposition des concurrents, (quatre grands feux, deux fours électriques, une friteuse, un grand bain-marie, une armoire réfrigérée, une légumerie) ainsi qu'une petite cuisine plus familiale dans le bâtiment appelé « Petite Maison ». Cela signifie que les 9 candidats ne pourront pas réaliser leur recette entièrement sur place. Il faudra que chacun apporte les éléments pour les assembler sur le moment. Chaque concurrent apporte son matériel (couteaux, planches, cocotte...)
- 3 cuisiniers amateurs peuvent concourir dans la catégorie entrées, 3 dans la catégorie plats de viandes, de légumes ou de poisson, 3 dans la catégorie desserts.
- L'accueil se fait à partir de 14 heures, et le repas débute à 19 heures 30 par l'apéro offert par les organisateurs. Une demie bouteille de vin par personne, blanc ou rouge, est fournie sur table, ainsi que le pain et le café. Des consommations supplémentaires sont proposées au bar à prix solidaires tout au long de la soirée (vin blanc, vin rouge, bière, Perrier, Limonade US...).
- Une feuille de notation est fournie à chaque juré-convive. A la fin du repas, les organisateurs ramassent les feuilles et les résultats sont proclamés le plus vite possible après. Un cadeau d'une valeur d'environ 40 euros est offert à chacun des trois gagnants.
- Les inscriptions sont closes deux semaines avant le concours, soit le 24 novembre pour la première manche du 9 décembre 2017, afin de permettre une bonne organisation des concurrents, et de l'accueil des jurés.
- Les vainqueurs de la 1^{ère} manche ne peuvent pas concourir aux 2^e et 3^e manche, mais tous les jurés et tous les non-gagnants ont le droit de recommencer, dans un rôle ou dans un autre. En septembre, pourront concourir à la finale les 9 vainqueurs des 3 premières manches.